

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le six décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier BÉZIE, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Laëtitia NYS, Monsieur Jean-Charles OLIVE, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Madame Gaëlle BOURGEOIS ayant donné pouvoir à Madame Christelle ESNAULT, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Catherine HAMON et Madame Marie-Danielle RICHARD

**ABSENTS** : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Louise MOREAU et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Léa GUILLET

Nombre de conseillers	
En exercice.....	33
Présents.....	25
Votants .....	26

**DCM n°259/2023 - 3.5.10**

**Réfection de la voirie rue de la Forêt - projet d'effacement des réseaux - estimation financière - signature**

Rapporteur : Monsieur LÉPICIER

Le syndicat Territoire d'Énergie Loire-Atlantique (TE 44) réalise la maîtrise d'ouvrage et finance en partie les travaux d'éclairage public et d'effacement de réseaux pour le compte des communes de Loire-Atlantique qui y sont affiliées.

Compte tenu du projet d'aménagement de la rue de la Forêt, les services dudit syndicat ont été sollicités pour étudier la faisabilité et estimer les coûts d'un effacement des réseaux électriques et de télécommunication et d'une rénovation complète des équipements d'éclairage public sur ladite rue.

Le 17 octobre 2023, les services du syndicat TE 44 ont adressé l'estimation financière suivante :

Secteur	Travaux	Montant estimatif HT	Participation communale estimative TTC
Rue de la Forêt	Effacement du réseau électrique Rénovation complète de l'éclairage public Réalisation d'un génie civil pour l'effacement des réseaux de télécommunication	334 397,00 euros	212 209,56 euros

Cette estimation a été établie sur la base d'un remblaiement de toutes les tranchées en béton de tranchée, eu égard au fait que ces travaux concernent une route départementale. Il faut cependant noter que cette technique de remblaiement en béton de tranchée n'a pas été utilisée sur les aménagements rue de Bretagne et rue d'Ancenis, ce qui s'est traduit sur ces deux programmes d'investissement par des participations communales moindres (92 693,28 euros rue de Bretagne pour un montant de travaux de 197 364,00 euros et 103 303,30 euros rue d'Ancenis pour un montant de travaux de 225 338,15 euros).

Monsieur le Maire demande s'il y a lieu de prévoir un remblaiement de toutes les tranchées en béton de tranchée. Monsieur DUBOIS fait remarquer que cette voie n'est pas très circulée et, selon lui, ce surcoût n'est pas justifié. Monsieur le Maire partage cet avis ainsi que Monsieur LÉPICIER.

*Considérant l'avis favorable des membres de la commission communale aménagement du territoire réunis le 29 novembre 2023,*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté :**

- **PREND ACTE** de l'estimation financière remise par le syndicat TE 44 pour le projet d'effacement des réseaux rue de la Forêt ;
- **AUTORISE** le lancement des études d'exécution pour ce projet d'effacement de réseaux sans retenir le remblaiement de toutes les tranchées en béton de tranchée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'accord de lancement de l'étude d'exécution pour ce projet ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

*Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront inscrits en section d'investissement du budget primitif 2024 de la commune.*

Délibération publiée le 14 décembre 2023

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,  
Léa GUILLET**



Envoyé en préfecture le 14/12/2023  
Reçu en préfecture le 14/12/2023  
ID : 044-200078079-20231212-DCM\_259\_2023-DE